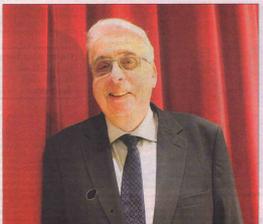


A propos du nouveau découpage cantonal

Le Courrier du Loiret, 9 janvier 2014

Jean-Pierre Sueur

La parité et l'égalité respectées



Jean-Pierre Sueur, président du Loiret et président de la commission des lois, a tenu à répondre aux propos de Yann Cassin sur le redécoupage cantonal.

« Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, a tenu à aborder le sujet du redécoupage cantonal sous à tout ce qui s'est dit dernièrement sur le sujet. « Beaucoup de choses sont dites sur ce sujet et certaines sont complétement fausses », précise-t-il. « Il nous faudrait mettre les choses au point. »

Une stricte égalité démographique

« Les principes essentiels sur une délimitation de conseil départemental qui a décidé que les cantons devaient respecter la démographie. Lorsque le droit a été défini, les membres qui le composent, ayant fait mémoire par des représentants de l'ancien département de Nicolas Sarkozy et Jacques Chirac, ont décidé que la carte de 2014 devait être avant tout basée sur la même population. Dans le Loiret, pas exception. Il y avait un écart de 10 à 15 entre le canton de Montargis et celui de Châteauneuf-sur-Loire, ce qui est contraire à la devise républicaine. » En ce qui concerne le Loiret, cela implique donc de diviser le bassin de 60.000 habitants en deux cantons de 30.000. On ne peut donc intégrer le gouvernement à ce sujet. »

« Il faut être très clair : si on veut aller manifester, il faut aller manifester au conseil départemental. »

« C'est évident et inscrit dans la Constitution, il faut donc le respecter. Est-ce une mauvaise chose d'avoir la parité au conseil général ? Je ne pense pas. Et c'est la parité au gouvernement et à la Région et pourquoi pas à l'Etat. Alors pourquoi cela ne serait-il pas le cas au Département ? »

Une parité gère à des cantons plus gros

« On ne veut pas la mise en place de cette parité : la promesse en indiquant la proportionnalité ou ce que demandent les autres cantons. La proportionnalité est un principe de droit. Mais il ne faut pas perdre de vue que les cantons sont des entités locales, nous sommes des élus locaux, nous sommes des citoyens. Il a donc été décidé la mise en place de cantons plus gros pour avoir des élus de deux personnes, un homme et une femme. »

« Il faut être très clair : si on veut aller manifester, il faut aller manifester au conseil départemental. »

« C'est évident et inscrit dans la Constitution, il faut donc le respecter. Est-ce une mauvaise chose d'avoir la parité au conseil général ? Je ne pense pas. Et c'est la parité au gouvernement et à la Région et pourquoi pas à l'Etat. Alors pourquoi cela ne serait-il pas le cas au Département ? »

« Je suis pour la courtoisie, la politesse et le respect. »

« En ce qui concerne P. Ouhalla, c'est fait. Il faut faire deux cantons de 30.000 habitants pour avoir deux élus avec à chaque fois un homme et une femme. On peut tout à fait faire un autre découpage, mais il faut respecter la démographie avec deux cantons, si les élus locaux arrivent à se mettre d'accord sur une autre décision, les propositions seront entendues. »

« Je tenais à apporter ces explications sur quand la courtoisie, la politesse et le respect. Je pense que l'agressivité desert ceux qui ne font rien. »

LAURENCE DUPIN